



COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le 26 septembre 2017, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2017

Etaient présents :

Mr. Michel EPRINCHARD, Maire,

Mme Marie Joseph RIVAUD - Mme Isabelle BOUCHEREAU – M. Hervé ARDOUIN - M. Eric LIAUD Adjoints.

**Mme Marie-Hélène PROU- Mme Catherine LAMOTHE - M. Eric BABIN -Mme Andrée BERNARD-
M. Mathieu HÉRISSÉ - Mme Sabrina RINALDI - M. Philippe CLISSON
Conseillers Municipaux.**

Etaient excusés :

M. Samuel FOURNIÉ - pouvoir à M. Eric BABIN

M. Jean-Luc BERNET pouvoir à M. Eric LIAUD

M. Jean Marie GAGNAIRE pouvoir à M. Mathieu HÉRISSÉ

Mme Anna-Maria SALLES pouvoir à Mme Catherine LAMOTHE

Etaient absents :

Mme Lise BAILLY

M. Patrice PORCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 nombre de votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUCHEREAU

Approbation à l'unanimité, par les membres présents ou représentés au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 11 juillet 2017.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour qui sont acceptés par l'ensemble des membres présents.

- *Résultats de la CAO pour l'appel d'offre Eclairage public*
- *Avenir de la MCJ*
- *Agrandissement du columbarium*
- *Réfection cuisine logement de la poste*

- *Fixation tarif de la médiathèque*
- *Délibération pour modification fiche de poste apprenti*
- *Délibération pour virement de crédit*
- *Modification de la délibération parking de la pharmacie*

1- Avenants sur marché de travaux et prolongation des délais " Espace Salcido"

Le Conseil municipal prend connaissance des avenants sur les lots 1 à 15 pour les travaux de réhabilitation de l'espace Salcido, et valide la prolongation des délais de travaux (varie de 2 à 3 mois selon les lots) Certaines entreprises se verront appliquer des pénalités de retard.

2 - Remboursement d'une famille

Les membres du Conseil acceptent de rembourser à une famille sauzéenne la somme de 68 € pour non participation à un camp de vacances de la Maison Communale des Jeunes.

3 - Rapport annuel du Syndicat d'eau 4 B

Le Conseil municipal décide de donner un avis favorable sur le rapport annuel du Syndicat d'eau 4 B.

4 - Validation du nom de la Communauté de Communes

M. Le maire invite de nouveau le Conseil Municipal à voter pour le nom de la nouvelle Communauté de Communes qui a vu le jour au 1er janvier 2017 et qui regroupe 4 anciennes communautés de communes dont " Coeur du Poitou".

Le nom proposé par la Communauté de Communes est " Mellois en Poitou"

Le résultat des votes est le suivant :

- avis favorable : 9
- Avis défavorable : 4
- Abstention : 3

Le Nom "Mellois en Poitou" est donc validé par le Conseil municipal.

5 - Admission en non valeur de créances non recouvrées

Les membres du Conseil acceptent l'admission en non-valeur de deux créances :

- Année 2014, pizzeria l'Oasis pour 260 €
- Année 2016, créance d'un particulier pour 10 €.

6 - Attribution d'une indemnité compensatoire

Le Conseil municipal accepte de passer l'indemnité (IFTS) de Mme Castaneda du taux 3 au taux 5 afin de maintenir sa rémunération conformément aux règles de fonctionnement des collectivités territoriales.

7 - Transfert du service d'aide à domicile à la Communauté de communes

M. le Maire explique aux conseillers que depuis la fusion des 4 communautés de communes, il a été envisagé la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Il précise que la communauté de communes de Lezay avait déjà créé un CIAS il y a quelques années, et que d'autres services sont aussi communautaires.

Deux solutions s'offraient aux communes ayant un CCAS :

- soit un retour de compétence aux communes (peu probable)
- soit un transfert de compétence (des CCAS) à la Communauté "Mellois en Poitou"

Les conseillers après en avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité (16 voix) de donner un avis favorable au transfert de cette compétence vers la Communauté.

Concernant l'aspect budgétaire, le résultat de fonctionnement 2017 serait de l'ordre de - 25 k€ et le résultat d'investissement de + 185 k€ auquel il faut déduire la somme de 20 k€ liée aux travaux d'aménagement d'un bureau dédié à ce service.

Selon les dernières informations de la DDFIP, ces sommes pourraient être transférées sur le budget principal du CCAS ou être dépensées en vue d'acquiescer un minibus électrique pour le transport de personnes sur l'ex-canton . Cette question sera réétudiée ultérieurement en fonction des certitudes sur la réaffectation des résultats 2017.

8 - Demande de location de salle

Une demande de location de salle a été faite auprès de la commune en vue de la mise en place d'une activité "Gym équilibre pour les séniors".

Le Conseil leur propose plutôt une salle équipée au gymnase.

Si toutefois, cette solution ne leur convenait pas, les conseillers acceptent la location de la salle D (1/2 journée par semaine) pour un tarif de 250 € par an.

9 - Questions supplémentaires

A/ résultat de l'appel d'offres 2ème tranche éclairage public

Le budget prévisionnel était de 176 250 € TTC soit 146 875 € HT.

Le résultat est le suivant :

- Entreprise Delaire : 168 732 € TTC
- Inéo : 174 582 € TTC

L'entreprise Delaire est donc retenue pour ce marché.

Le financement de ce dossier :

- FSIL : 44 063 €
- FST : 66 828 €
- FCTVA : 26 997 €
- Autofinancement communal : 30 844 € (soit 20 %)

B/ avenir de la Maison Communale des Jeunes

Cette compétence pourrait devenir communautaire au 1er janvier 2018. A ce jour, seule la compétence "enfance" est active, la compétence "jeunesse" étant restée communale.

Le coût annuel de fonctionnement de la MCJ est d'environ 100 k€, cependant elle accueille des jeunes de l'ex canton et notre commune en supporte seule la charge financière.

Le fait de transférer cette compétence à la communauté entraînerait nécessairement un transfert de charges (100 k€) et donc une diminution de 100 k€ de nos allocations de compensation.

M. Le Maire a donc proposé à la Communauté le transfert de la MCJ aux conditions suivantes :

- Transfert de charges certes mais qu'au prorata des adolescents de notre commune (55 % de jeunes sauzéens et 45 % hors commune).

Notre attribution de compensation ne serait diminuée que de 55 k€ au lieu de 100 k€.

- Locaux mis à disposition mais moyennant un loyer
- Minibus mis à disposition moyennant un dédommagement au km parcouru.

Après en avoir délibéré, le vote des conseillers a donné le résultat suivant :

- Avis favorable : 14
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 2

M. le Maire précise qu'un appel à candidature a été lancé en vue de remplacer Mme Katia Agostino qui accèderait au poste de direction après le départ de M. Frédéric Leblond.

C/ Agrandissement du columbarium

Les membres du conseil valident le devis présenté par Hervé Ardouin, (de l'entreprise Dezafit) pour l'installation de 4 cases pour un montant de 2 975 € TTC

Ils valident également les nouveaux tarifs de concession :

- 750 € pour 30 ans
- 900 € pour 50 ans

La mise en place d'un columbarium à Vaussais sera étudiée en 2018 en fonction du budget.

D/ Réfection de la cuisine Logement de la Poste

Les conseillers valident :

- le devis de BUT (Ruffec) pour le mobilier, électroménager et divers pour 2 847€ TTC.

Le montant du loyer de ce logement est fixé à 450 €

E/ Fixation tarif médiathèque

Le conseil municipal valide les tarifs :

- Gratuit pour les jeunes de 0 à 16 ans
- 6 euros/ an pour les + de 16 ans.

et les horaires d'ouverture au public :

- lundi : fermé
- mardi : de 14 h à 18 h
- mercredi : de 14 h à 18 h
- jeudi : de 9 h à 12 h
- vendredi : de 14 h à 19 h
- samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

F/ Fiche de poste apprenti

Le Conseil valide la dérogation accordée à l'apprenti en espaces verts, M. Maxime Million, pour effectuer certaines travaux dits règlementés.

G/ Délibération pour virement de crédit

Le Conseil valide la décision modificative budgétaire suivante en vue du versement du dépôt de garantie pour la citerne gaz Séolis :

- Article 2158 : - 2 400 €
- Article 275 : + 2 400 €

H/ Modification de la délibération pour mise à disposition du domaine public

Les membres du Conseil souhaitent modifier la délibération prise pour la mise à disposition du domaine public

permettant l'accès au parking de la future pharmacie " Rue de la Chevalonnerie" à savoir :

- création et entretien de la voie d'accès et de ses accessoires à la charge du demandeur.

10 - Questions orales

A- Remerciements

Le conseil prend note des remerciements de Mme Chasseriault et de Mme Gauvin pour les cadeaux qui leur ont été offerts par la municipalité (dans le cadre d'évènements personnels).

B. Contrats entretien des chaudières

Le Conseil valide les contrats suivants :

- chaudière gaz chaufferie centrale pour 1 440 € TTC par an et 300 € en cas d'astreinte
- chaudière bois manoir pour 328 € TTC
- chaudière bois halles/mairie pour 1 053 € TTC
- chaudière bois Espace Salcido pour 566 € TTC

C. Certificats énergie verte

Le conseil renouvelle pour 1 an avec EDF. A ce jour, 175 certificats * 2,604 € soit 455,70 €.

D. Renouvellement carte Cezam

11 cartes Cezam seront commandées et proposées aux employés municipaux.

E. Convention de servitude pour passage d'une canalisation

Les conseillers acceptent le devis de l'entreprise Meunier en vue de la mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales sur une parcelle dans le lotissement de l'Echellier afin de permettre l'évacuation des eaux et la signature d'une convention de servitude de passage de la dite canalisation.

F. Proposition de rachat de l'ex Atelier de Motoculture Route de Civray

M. Eric Babin propose aux conseillers de faire une offre au liquidateur en charge de la vente de l'ex station service. Le prix officiel est de 30 000 €. Le Conseil se positionne, à l'unanimité, sur la somme de 5 000 €. Des propositions d'aménagement seront faites au Conseil en cas d'accord du liquidateur sur ce prix.

G. Proposition du Tour Poitou Charentes

Les membres du Conseil ont été sollicités par des élus de la Communauté de Communes pour que la ville de Sauzé -Vaussais soit candidate comme ville de départ du Tour Poitou Charentes qui aura lieu en août 2018. La communauté prendrait à sa charge 50 % du coût soit 3 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont donné un avis défavorable (10 refus).

H. Proposition de location de la boutique relais

Le tarif de location de la boutique relais est fixé par les membres du conseil à 200 € par mois.

Agenda

Invitation de Boralex le 11 octobre 2017 en Bretagne

Assemblée générale du TPC à Sauzé Vaussais le 28 octobre 2017

Congrès des Maires

Il a été décidé de fixer la date du prochain conseil municipal au 24 octobre 2017 à 19h30.

La réunion des adjoints aura lieu le 17 octobre 2017 à 20h00.

La séance est levée à 22 h 30.